

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°238/2022

A la Société Central Motors Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n°02/MIN.ENRH/CGPMP2019, conclu avec le Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinq cent dix-sept mille cent quarante-quatre, quatre-vingt-trois centimes (USD 517.144,83) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 08/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i